



## CP 330.03 – Technique dentaire : Prime syndicale

E.R. : Eric Dubois – Boulevard Baudouin 8, 1000 Bruxelles

16/5/24

**Vous travaillez dans un établissement de technique dentaire?**

**Alors vous avez droit à une prime syndicale.**

### **Quelles sont les conditions pour bénéficier de cette prime?**

Vous devez avoir été occupé dans le secteur durant la période suivante : 01/07/2022 au 30/06/2023.

### **Que faire pour recevoir la prime syndicale?**

Vous recevrez une attestation de votre employeur que vous devez transmettre à votre secrétariat CGSLB local.

### **Que doit figurer sur cette attestation ?**

- Votre numéro de compte;
- Votre numéro d'affiliation.

### **À combien s'élève le montant de la prime syndicale?**

145€ ou 12,08€ par mois

### **Quand la prime sera-t-elle versée ?**

La prime sera versée à partir d'aujourd'hui par la CGSLB.

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages quand ils s'affilient.

Rendez-vous sur : <http://www.cgsלב.be/fr/saffilier-a-la-cgsלב>

S'affilier ? <http://www.cgsלב.be/fr/saffilier-a-la-cgsלב/registrer>